



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV015-1 - Réussir un état des lieux

Durée : 3h30

Type : Classe Virtuelle

Public

Responsables de gestion locative et leurs collaborateurs.

Objectifs pédagogiques

Identifier les obligations du bailleur et du locataire, sécuriser l'établissement d'un état des lieux et éviter les contentieux.

Pré-requis

Aucun.

Programme

- 1 - Etat et entretien du logement : Les obligations du bailleur.
 - Le « bon état d'usage et de réparation ».
 - Le logement « décent ».
- 2 - Menues réparations et entretien du logement : Les obligations du locataire.
 - Les menues réparations et l'entretien à la charge du locataire.
 - Le décret du 26 août 1987 : liste des réparations locatives.
 - Les différentes catégories de transformation.
- 3 - Etats des lieux d'entrée et de sortie.
 - Définition, objectifs, enjeux, conséquences (art. 3 de la loi du 6 juillet 1989, loi ALUR, loi ELAN).
 - Exigence du contradictoire.
 - Contenu.
 - Forme (y compris digitale).
 - Coût et partage des frais.
 - Communication auprès du locataire.
- 4 - Visite et rédaction de l'état des lieux.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

- Conditions et environnement de réalisation de l'état des lieux.
 - Principes fondamentaux et méthodologie.
 - Constater, vérifier et décrire le fonctionnement des équipements.
 - Vocabulaire adapté.
 - Rédaction d'un état des lieux : exemples concrets.
- 5 - Conséquences de l'état des lieux et devenir du dépôt de garantie.
- Comparaison état des lieux d'entrée et de sortie : actions à mettre en œuvre et communication auprès du propriétaire et du locataire sortant.
 - Imputation au locataire des frais de remise en état.
 - Justification des frais imputés au locataire.
 - Délais de restitution du dépôt de garantie.
 - Sanction du défaut de restitution du dépôt de garantie.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr
- Téléphone : 04 93 17 29 63 (du Lundi au Vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h)

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.

Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE